



F E P M A N C E
P O U S S I N S M A R C H E U R S

MANCE [Val de Briey]
FRANCE – Meurthe-et-Moselle [54]



28^{ème} Marche Populaire
Internationale



DIMANCHE 4 JUIN 2023

Parcours de 5km – 10 km

Membre de la FFSP n°F0743

Visa FFSP N° 2023 54 81 B

Internet : <http://www.ffsp.fr> ✉ : contact@ffsp.fr

 [facebook.com/ivv.france](https://www.facebook.com/ivv.france)



Partenaires de la FFSP

Agrément ministériel national
du 20 juin 2006

Reconnue de mission d'utilité publique par arrêté
N°012156 du 2 août 2001

INFORMATIONS AUX MARCHEURS

- Départ et arrivée :** Préau de l'Ecole rue de la Capitaine MANCE
54150 VAL DE BRIEY
- Horaires :** Départ de 07h00 à 14h00 pour les 5 et 10 km
Arrivée limitée à 17 heures.
- Parcours :** 5km – 10km, sans difficultés particulières.
Ouvert à tous ; les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés.
- Licence de participation :** La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une **cotisation de participation sans souvenir de : 3€ ou une cotisation pour une licence famille de 6 € (enfants gratuits jusqu'à 16 ans)**. Portant les timbres de contrôle, elle donne droit aux tampons IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.
- Préinscriptions :** Avant le 25 mai 2023 pour les groupes. Sur place pour les individuels
- Inscriptions :** Mr FANGMANN François
1 lotissement Vivin
LA MALMAISON 54150 MANCE Val de Briey
Téléphone : 03 82 46 18 76
Email : fep.manceloisirs@gmail.com
- Récompenses :** aux groupes les mieux représentés
- Assurance :** La FFSP est garantie en responsabilité civile auprès de la MAIF.
L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.
- Ravitaillement :** Une boisson et une petite collation gratuites à chaque contrôle. Possibilité de restauration à l'arrivée.
- Avis importants :** Interdiction absolue de fumer et allumer du feu sur le parcours. Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.
- Secourisme :** Premiers secours assurés par l'association dès le départ.
Urgence : 112

La marche aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal